

POSTE TEMPORAIRE EN REMPLACEMENT D'UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONCOURS 202504-11 AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

Titre

CONSEILLER(ÈRE) EN URBANISME

La Ville de Montréal-Est est à la recherche d'un conseiller en urbanisme au sein de la Direction de l'aménagement du territoire et du développement économique. Il s'agit d'un poste temporaire en remplacement pour une durée indéterminée.

À PROPOS DE MONTRÉAL-EST

Fondée en 1910, avec une population de près de 5000 citoyens pour une superficie de 12,5 km², la Ville de Montréal-Est s'est significativement développée au cours des dernières années. À la recherche active de nouveaux investisseurs, Montréal-Est poursuit sa mission d'offrir une excellente qualité de vie à ses citoyennes et citoyens en mettant ces derniers au centre de ses priorités et de ses actions. Ses nombreux projets de développement économique et résidentiel ainsi que ses démarches de revitalisation en font une Ville dynamique.

Faire partie de l'équipe de la municipalité de Montréal-Est c'est :

- Participer à la réalisation de notre mission qui est d'offrir des services de qualité aux Montréalestois et Montréalestois;
- Déployer vos talents au sein d'une équipe dynamique, où l'esprit de collaboration et le plaisir sont au rendez-vous;
- Bénéficier de plusieurs avantages : régime d'assurances collectives, régime de retraite à prestations déterminées avec contribution de l'employeur, congés mobiles et de maladie rémunérés, congé prolongé payé durant la période des fêtes, remboursement d'une partie des frais d'études et de formation, programme d'aide aux employés, stationnement gratuit et plus encore.

Venez faire une différence dans une ville moderne, en pleine expansion, qui a à cœur ses citoyens. Un milieu où votre créativité contribue à la réalisation de grands projets stimulants favorisant le mieux-être des citoyennes et citoyens. En plus de vous offrir des possibilités de carrière intéressantes, vous ferez partie d'une grande organisation publique à dimension humaine. Ce milieu de travail et ses défis vous interpellent, n'attendez plus, et appliquez dès maintenant!

DESCRIPTIF SOMMAIRE D'EMPLOI

Sous la responsabilité du directeur de l'aménagement du territoire et du développement économique, la personne titulaire du poste, au sein d'une équipe collaborative, met en œuvre les orientations stratégiques d'aménagement du territoire. Elle collabore à des projets d'envergure avec de nombreux acteurs internes et externes ainsi que des spécialistes d'autres professions. À titre de représentante de la Ville de Montréal-Est, elle établit et entretient les contacts de coopération et d'échange avec d'autres services, les

organismes publics et les entreprises privées. Elle met en œuvre les politiques et orientations de la municipalité à travers les dossiers dont elle est responsable et gère les projets d'aménagement qui lui sont confiés de façon professionnelle et structurée. Elle conseille son supérieur sur les meilleures approches stratégiques afin d'atteindre des objectifs définis.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Assure la gestion des projets, selon les directives reçues, effectue les analyses, conçoit et tient à jour des indicateurs et propose des modifications ou améliorations, le cas échéant;
2. Analyse et rédige diverses études, mémoires, plans d'action et les politiques portant sur l'aménagement du territoire, l'intégration architecturale et la gestion du patrimoine de la Ville;
3. Participe, oriente, élabore, rédige, révise et maintient à jour les règlements actuels et contribue de la même façon à l'élaboration de toutes nouvelles réglementations en lien avec l'aménagement du territoire;
4. Élabore, rédige et assure un suivi méthodique des devis d'appels d'offres en lien avec les services professionnels en urbanisme;
5. Supervise les mandats professionnels externes qui sont octroyés dans le cadre des dossiers sous sa responsabilité;
6. Coordonne et collabore avec les organismes, associations et partenaires du milieu à la mise en place de processus, programmes, plans d'action et autres initiatives entrepris par la Ville;
7. Collabore avec le service d'inspection et voit au bon suivi des dossiers afférents;
8. Participe à la planification de projets spécifiques conjointement avec les autres services municipaux et fournit une assistance professionnelle dans le cadre de ces projets;
9. Effectue la rédaction de rapports et d'avis urbanistiques concernant différents projets susceptibles d'affecter l'aménagement du territoire;
10. Met en place les meilleures stratégies réglementaires en vue d'atteindre les objectifs fixés par la direction (PIIA, PPU, PPCMOI);
11. Collabore à la révision du plan d'urbanisme, à la fois dans sa rédaction et dans son apport stratégique pour la Vision stratégique de développement territorial;
12. Collabore avec les autres directions et services municipaux concernés dans le respect des politiques, plans et règlements adoptés par le Conseil;
13. Effectue des recherches et analyses sur les meilleures pratiques en urbanisme;
14. Analyse les forces et faiblesses de la réglementation actuelle tant au regard de sa structure que de son contenu et propose des pistes de solution innovantes en matière d'aménagement du territoire qui s'inspireront des meilleures pratiques;
15. Identifie les thématiques réglementaires qui nécessiteront des analyses approfondies et qui mériteront de faire l'objet d'ajustements réglementaires;
16. S'informe, se tient à jour et évalue les impacts des nouveaux changements législatifs;
17. Contribue à la rédaction des sommaires décisionnels présentés au Conseil, agit à titre de personne-ressource du service d'urbanisme lors des réunions de travail, des séances du Conseil ou toutes autres rencontres où son expertise est sollicitée.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme de premier cycle (baccalauréat) en urbanisme ou dans un domaine compatible avec la fonction;
- Détenir une maîtrise en urbanisme (un atout);
- Toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente et pertinente pourra également être considérée;
- Posséder minimalement quatre années d'expérience professionnelle dans un poste similaire, idéalement dans le milieu municipal;
- Capacité d'application des lois et des règlements touchant l'aménagement du territoire; (L.A.U, L.Q.E, Code de construction, etc.);
- Être membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec (ou en voie de le devenir sous peu).

HABILETÉS RECHERCHÉES

- Sens politique et éthique tangible;
- Excellentes capacités rédactionnelles et de recherche;
- Profondeur d'analyse et d'écoute;
- Capacité d'anticiper et faire preuve d'un sens stratégique adapté à un environnement en perpétuelle évolution;
- Autonome et capable de s'adapter;
- Capacité de synthèse et à résoudre des problèmes;
- Collaborateur et travailleur d'équipe;
- Agile et en constante recherche d'amélioration;
- Rigueur professionnelle et grand sens de l'organisation;
- Ouverture d'esprit et créativité.

CONDITIONS

Échelle salariale 2025 : Entre 92 037 \$ et 109 755 \$ par année (poste syndiqué), le tout assorti d'une gamme intéressante de bénéfices et avantages sociaux.

L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, du lundi au vendredi selon l'horaire de travail en vigueur.

Le lieu de travail est à l'hôtel de ville.

Date d'entrée en poste : Dès que possible.

Les candidats sélectionnés pourront devoir se soumettre à un processus d'évaluation visant à mesurer les aptitudes recherchées pour l'emploi.

POUR POSTULER

Les candidatures internes doivent suivre la procédure usuelle.

Les candidatures provenant de l'externe doivent postuler en ligne à l'adresse suivante : atlas.workland.com/careers/montreal-est

Date limite pour postuler : **avant le 5 mai 2025 à 17 h.**

Veuillez noter que la priorité est accordée selon les dispositions de la convention collective.

Merci de l'intérêt que vous manifestez envers la Ville de Montréal-Est. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur et par courrier sera refusée.

Prendre note que seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.

La Ville de Montréal-Est applique les principes d'égalité en emploi. La Ville de Montréal-Est invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques ainsi que les personnes présentant un handicap à soumettre leur candidature et mentionner expressément leur groupe d'appartenance.

Le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.